



Rapport de mission 2025

2026
WWW.ASI.FR

ÉDITO

Que vise une entreprise en devenant « à mission » ?

Pour cette première année d'exercice de sa mission, ASI a fait face à une conjoncture difficile, qui a affecté le monde du numérique comme la plupart des entreprises de services. Sous le poids des contraintes économiques la dynamique RSE s'est ralentie dans beaucoup d'entreprises, et avec elle, la priorité donnée aux engagements responsables.

Des clients ont reporté leurs projets à des jours meilleurs. Sur la base de convictions bien ancrées, ASI s'est efforcée de maintenir le cap et le rythme. Le comité de mission a pu le constater, l'entreprise est restée très active pour continuer de faire avancer sa vision du numérique. En interne et dans son écosystème, elle était encore sur de nombreux fronts, pour former, sensibiliser, partager son approche et son savoir-faire.

L'intégration de l'IA est un défi considérable pour les métiers du numérique, ASI a pris la mesure de l'enjeu et fait entendre sa voix pour une IA éthique et responsable. La démarche impact lancée en 2023 et applicable à tous les projets, ambitieuse dans la méthode et l'objectif, n'a pu se déployer largement cette année en raison du contexte de marché mais on voit qu'elle reste le pilier de l'offre ASI, en parfaite cohérence avec la mission.

La mission est la boussole qui doit nous guider, même si la mise en oeuvre est progressive et que certains objectifs ne seront atteignables que par paliers.

La « greffe » RSE s'appuie sur des réalisations successives. À ce titre, il peut être pertinent de concentrer ses forces sur quelques leviers forts. Les débats du comité ont suggéré à ASI d'aller en ce sens pour l'élaboration de sa prochaine feuille de route mission.

Le chemin est parfois semé d'embûches mais je suis confiant, nous avons besoin d'entreprises engagées car le défi environnemental est grand et l'impératif de sobriété incontournable. Nos clients devront compter sur nous.



Denis Pourlier-Cucherat,
président du comité de
mission, directeur général
du groupe Keran



Au Service de l'Impact

ASI au Service de l'Impact

Un cabinet d'expertises numériques créé en 1993, pionnier du numérique responsable.

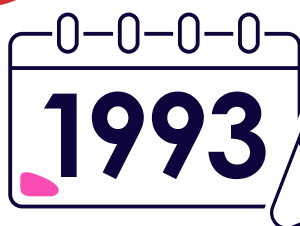
Nous réunissons 400 experts aux compétences complémentaires - designers d'expérience, développeurs, product owners, data analysts, data & IA engineers, architectes SI, chefs de projets, consultants... - pour accompagner nos clients de l'idée à l'impact en concevant et réalisant des services numériques innovants, sur-mesure et de bout en bout. Notre ambition : créer de la valeur durable grâce au numérique, en plaçant l'humain, l'utilité et l'impact positif au coeur de chaque projet. Nous mobilisons nos expertises croisées pour imaginer des solutions simples, utiles et responsables au service de toutes et tous : utilisateurs, clients, collaborateurs, société et planète. C'est ce qui nous anime au quotidien.

ASI = Au Service de l'Impact.





CRÉÉ EN



1993

400
ASIENNES
& ASIENS



34 ANS
DE MOYENNE
D'ÂGE

DESIGNERS, PRODUCT OWNERS,
ARCHITECTES, DÉVELOPPEURS,
DATA ANALYSTS, CONSULTANTS,
PILOTES DE PROJET



59%
DU CAPITAL DETENU
PAR LES SALARIÉS

235
CLIENTS

60% DONT
DANS LE TERTIAIRE



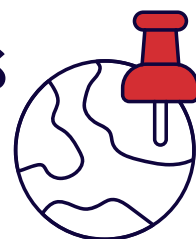
30%
DE FEMME

89/100
INDEX DE L'ÉGALITÉ
HOMME - FEMME



DEVENU
**SOCIÉTÉ
À MISSION**
EN 2024

7 AGENCES
À NANTES, RENNES,
BREST, PARIS, LYON,
NIORT, BORDEAUX



NANTES
179
ASIEN(NES)

RENNES
75
ASIEN(NES)

BREST
70
ASIEN(NES)

LYON
24
ASIEN(NES)

PARIS
30
ASIEN(NES)

NIORT
13
ASIEN(NES)

BORDEAUX
09
ASIEN(NES)

ASI entreprise à mission, le choix d'une trajectoire de long terme

En devenant en mai 2024 entreprise à mission, ASI a inscrit dans ses statuts sa volonté d'être un acteur du numérique responsable, tourné vers la recherche d'un impact positif pour l'ensemble de ses parties prenantes. L'entreprise s'est dotée d'une raison d'être et d'objectifs statutaires lui permettant de cadrer cette démarche structurante, en la déclinant de façon opérationnelle et mesurable. Pour ASI, la qualité de société à mission vient prolonger un engagement RSE initié depuis 2009, que l'entreprise souhaite placer au centre de son fonctionnement et de son écosystème.

Notre raison d'être

« **Agir** pour un monde numérique **responsable** au service de **l'humain** »



Cinq objectifs statutaires

02.

Développer des solutions numériques **utiles et créatrices de valeur** dans le quotidien des utilisateurs.

04.

Créer une **dynamique vertueuse et collective** autour du numérique responsable en partageant avec toutes les parties prenantes nos convictions et savoir-faire.

01.

Favoriser l'**épanouissement des collaborateurs**, développer leur **niveau d'expertise**, leur conscience des enjeux sociétaux et environnementaux liés au numérique ainsi que leur capacité à déployer notre mission au sein de l'entreprise et chez nos clients.

03.

Ancrer dans nos offres et dans nos accompagnements les dimensions de **sobriété et d'accessibilité** liées au numérique responsable.

05.

Participer sur nos territoires d'implantation à la **mise en place de projets** en lien avec le numérique favorisant la transition sociale et environnementale.

Proposée par la direction de l'entreprise et approuvée par le comité de mission, la feuille de route mission organise la déclinaison des objectifs statutaires en objectifs opérationnels, leviers et indicateurs de résultat ou de progression. Elle permet de suivre le niveau d'atteinte des objectifs, ainsi que les moyens alloués.

En 2025, ASI a réalisé son premier exercice complet d'entreprise à mission

OBJECTIF STATUTAIRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION DÉFINIE	INDICATEURS 2024	RÉSULTATS 2024-2025
Objectif #1 Favoriser l'épanouissement des collaborateurs, développer leur niveau d'expertise, leur conscience des enjeux sociétaux et environnementaux liés au numérique ainsi que leur capacité à déployer notre mission au sein de l'entreprise et chez nos clients.	1.1 Mesurer l'épanouissement des collaborateurs et son évolution dans la durée	1.1.1 Lancer un baromètre trimestriel interne (T1 2024)	Réalisation d'au moins 3 baromètres avec + de 50 % de participation	Réalisation de 2 baromètres, taux moyen de participation : 78,43 %
	1.2 Promouvoir notre qualité de vie au travail	1.2.1 Enquête annuelle Happy at Work avec bilan auprès des managers et plan d'actions	Note supérieure à 4	Objectif redéfini : atteindre une note moyenne de 4/5 sur les trois prochaines années
		1.2.2 Mesurer le ressenti de l'équilibre vie pro-vie perso des collaborateurs à l'occasion des EAI	Note supérieure à 3 en moyenne dans les EAI	En 2025, la note est de 3,10
	1.3 S'assurer d'un bon déploiement de programmes de formation pour tous les collaborateurs	1.3.1 Réaliser un bilan de formation des salariés tous les 2 ans	Au moins 1j de formation par salarié sur la période (hors formations obligatoires)	96 % de collaborateurs formés sur les 2 dernières années
	1.4 Former les collaborateurs aux enjeux sociétaux et environnementaux tout en associant ces sujets aux problématiques métiers	1.4.1 Faire passer la certification Impact (niveau Rookie) à l'ensemble des collaborateurs	Taux d'obtention de la certification rookie impact supérieur à 90% fin 2024	86%
	1.5 Favoriser le partage de bonnes pratiques entre équipes	1.5.1 Animer des communautés par métiers (pôles dédiés, animation assurée)	Au moins 5 communautés actives avec interactions mensuelles fin 2024	Objectif redéfini : Assurer au moins 5 communautés actives sur les trois prochaines années
	1.6 S'assurer de l'appropriation de la mission par les collaborateurs et de sa mise en œuvre au sein des équipes	1.6.1 Organiser un temps de partage de la mission avec les collaborateurs d'ASI	Au moins un webinar pour l'ensemble des collaborateurs dédié à la Société à Mission	Objectif atteint.
Objectif #2 Développer des solutions numériques utiles et créatrices de valeur dans le quotidien des utilisateurs	2.1 Définir et promouvoir ce qu'est une solution utile et créatrice de valeur	2.1.1 Faire émerger et partager une définition unique sur les termes d'utilité (quoi ? Pour qui ? Pour quoi ?) et de création de valeur (quoi ? Pour qui ? Pour quoi ?) (T2 2024)	Intégration de cette définition dans la présentation institutionnelle ASI	Objectif atteint
	2.2 Systématiser la prise en compte de l'impact sur toutes les parties prenantes	2.2.1 Renseigner l'impact mapping avec les clients pour les projets dont nous avons la responsabilité	90% des projets suivi en dispositif impact fin 2024	Objectif redéfini : 90% des projets suivi en dispositif impact fin 2025
	2.3 Mesurer la satisfaction des utilisateurs finaux concernant les solutions que nous développons	2.3.1 Définir un indicateur de satisfaction des utilisateurs pour chaque projet dont nous avons la responsabilité et le mesurer	Un indicateur satisfaction utilisateurs sur 90% des projets dispositif Impact	Objectif redéfini : 90% des projets suivi en dispositif impact fin 2025

OBJECTIF STATUTAIRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION DÉFINIE	INDICATEURS 2024	RESULTATS 2024-2025
Objectif #3 Ancrer dans nos offres et nos accompagnements les dimensions de sobriété et d'accessibilité liées au numérique responsable	3.1 Atteindre le score Eco-Index A ou B sur tous nos projets en responsabilité	3.1.1 Mesurer les scores ECO-index et mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires pour atteindre le niveau A et B	Sur 90% de nos projets fin 2024	Objectif redéfini : 90% des projets suivis en dispositif impact fin 2025
	3.2 Former nos équipes à l'éco-conception	3.2.1 Faire que nos architectes et lead développeurs suivent une formation à l'éco-conception	75% fin 2024	Pas de formation en 2025 sur ce volet mais remplacement par la formation «accessibilité numérique»
	3.3 Suivre le score d'accessibilité front de nos réalisations en responsabilité	3.3.1 Mesurer le score d'accessibilité sur Google Lighthouse et mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires pour atteindre un niveau supérieur ou égal à 90%	90% de nos réalisations	2 projets en responsabilité ont été terminés en 2025. Pour ces deux projets, les mesures d'accessibilité Google LightHouse ont été réalisées et un score supérieur à 90% a bien été mesuré.
	3.4 Améliorer nos pratiques globales sur le numérique responsable	3.4.1 Obtenir la labellisation Numérique Responsable de l'INR	Niveau 1 en 2024	Objectif atteint. Phase de renouvellement en 2026
Objectif #4 Créer une dynamique vertueuse et collective autour du numérique responsable en partageant avec toutes les parties prenantes nos convictions et savoir-faire	4.1 Contribuer à la réflexion sur le numérique responsable	4.1.1 Publier un livre blanc sur la démarche impact	T3 2024	Objectif redéfini : T3 2025. Objectif atteint
		4.1.2 Dédier du temps à l'INR	Participer à au moins un GT en 2024	Objectif atteint
	4.2 Assurer un niveau d'intervention régulier sur le numérique responsable	4.2.1 S'assurer que chaque site fasse au moins une intervention sur le numérique responsable	1 intervention par site en 2024 = 7	Objectif atteint
	4.3 Diffuser notre mission et notre approche du numérique au sein d'écoles	4.3.1 Mettre au cœur de nos partenariats le numérique responsable dans nos interventions	3 partenariats en 2024 (Brest, Nantes, Rennes)	Objectif atteint
	4.4 Proposer à nos partenaires éditeurs des optimisations à réaliser sur leurs solutions pour répondre à ces objectifs	4.4.1 Lister nos partenaires et fournisseurs auprès desquels nous allons mener des actions	Au moins une préconisation d'optimisation pour nos 3 partenaires majeurs	Objectif atteint
Objectif #5 Participer sur nos territoires d'implantation à la mise en place de projets en lien avec le numérique favorisant l'inclusion sociale	5.1 Apporter un soutien logistique ou financier à des projets numériques responsables	5.1.1 Sur chaque direction régionale ASI, fournir un soutien financier ou logistique à au moins un projet associatif	4 projets en 2024	Objectif atteint
	5.2 Mettre les compétences de nos collaborateurs au service d'associations à but non lucratif	5.2.1 Mise en place un système de mécénat de compétences en 2024 afin de permettre aux collaborateurs en intercontrat de mettre leurs compétences au service d'associations	150 jours d'intermission solidaire réalisés les 12 premiers mois	Objectif atteint

Le comité de mission, un regard en plus

Le comité de mission assure le suivi de la mission et veille à l'exécution des objectifs statutaires. Il questionne librement la direction de l'entreprise et enrichit la réflexion sur les choix stratégiques. Il peut demander à l'entreprise d'instruire un sujet relevant de la mission. Il peut également être saisi par le conseil d'administration dans le but de recueillir son analyse. Le comité de mission est le gardien de la cohérence entre la mission et l'activité opérationnelle. C'est une instance indépendante voulue par la loi PACTE, composée de membres internes et externes, qui se réunit plusieurs fois par an. Chaque année, il présente à l'assemblée générale un rapport joint au rapport de gestion, dans lequel il apprécie la réalisation des objectifs statutaires et la progression de la trajectoire mission.

Le comité de mission ASI est composé de trois membres externes et trois membres internes désignés en 2024 pour une période de deux ans. Son président est Denis Pourlier-Cucherat, directeur général du groupe Keran. En 2025 le comité s'est réuni à deux reprises, en avril et novembre, en présence de la Direction d'ASI et de Boris Fleury, directeur des opérations.



DENIS POURLIER-CUCHERAT

président du comité de mission



Le regard extérieur du comité de mission et les expériences de chacun de ses membres permettent à ASI de questionner ses choix et ses priorités et d'envisager d'autres angles de vue. L'analyse réalisée par l'organisme tiers indépendant apporte un éclairage complémentaire, une analyse objective nourrie par la connaissance des pratiques et problématiques d'autres sociétés à mission.

Respect des engagements : la mission auditée

Conformément à la loi PACTE, les sociétés à mission sont soumises tous les deux ans à des contrôles effectués par un organisme tiers indépendant (OTI) accrédité. L'OTI vérifie l'exécution des objectifs de la mission en procédant au sein de l'entreprise à toutes les vérifications qu'il estime utile. Il rend un avis motivé indiquant si la société respecte ou non les objectifs qu'elle s'est fixés et met en oeuvre les moyens pour les atteindre. Si des objectifs n'ont pas été atteints, il en analyse les raisons.

Le premier audit de la mission ASI aura lieu en mai 2026.

Anaïs Vivion,
CEO de Beapp

L'agence labellisée NR,
spécialisée dans l'innovation
et le mobile, accompagne
les petites entreprises et ETI,
principalement en B to C.



Denis Pourlier-Cucherat,
Directeur général du groupe
Keran.

Ce groupe indépendant de 15
agences et 800 collaborateurs
est engagé dans l'aménage-
ment durable des territoires.



Patrick Vallée,
Dirigeant et cofondateur d
groupe Tibco

L'entreprise de 2000 colla-
borateurs et 117 agences en
France est spécialiste depuis
40 ans des solutions numé-
riques durables pour les entre-
prises.



Le comité de mission



Lysa Corcuff,
Développeuse ASI Nantes

Arrivée en fin 2022 dans l'en-
treprise, Lysa occupe un poste
de développeuse au sein de
l'agence de Nantes avec une
sensibilité pour le Green IT.



Théophile Toussaint,
Consultant ASI Bordeaux

Arrivée en 2023 dans l'entreprise,
Théophile occupe le poste de
Consultant au sein de l'agence
de Bordeaux avec une spécialité
en Numérique Responsable.



Loïc Mathys,
Consultant confirmé ASI Rennes

Arrivé en novembre 2022 dans
l'entreprise, Loïc a un rôle de
Product Owner au sein de
l'agence de Rennes avec une
sensibilité RSE qui l'amène de
manière assez évidente à re-
joindre la Team RSE.

Objectif 01

Favoriser l'épanouissement des collaborateurs, développer leur niveau d'expertise, leur conscience des enjeux sociétaux et environnementaux liés au numérique ainsi que leur capacité à déployer notre mission au sein de l'entreprise et chez nos clients.

OBJECTIF STATUTAIRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION DÉFINIE	INDICATEURS 2024	RÉSULTATS 2024-2025
Objectif #1 Favoriser l'épanouissement des collaborateurs, développer leur niveau d'expertise, leur conscience des enjeux sociétaux et environnementaux liés au numérique ainsi que leur capacité à déployer notre mission au sein de l'entreprise et chez nos clients.	1.1 Mesurer l'épanouissement des collaborateurs et son évolution dans la durée	1.1.1 Lancer un baromètre trimestriel interne (T1 2024)	Réalisation d'au moins 3 baromètres avec + de 50 % de participation	Réalisation de 2 baromètres, taux moyen de participation : 78,43 %
	1.2 Promouvoir notre qualité de vie au travail	1.2.1 Enquête annuelle Happy at Work avec bilan auprès des managers et plan d'actions	Note supérieure à 4	Objectif redéfini : atteindre une note moyenne de 4/5 sur les trois prochaines années
		1.2.2 Mesurer le ressenti de l'équilibre vie pro-vie perso des collaborateurs à l'occasion des EAI	Note supérieure à 3 en moyenne dans les EAI	En 2025, la note est de 3,10
	1.3 S'assurer d'un bon déploiement de programmes de formation pour tous les collaborateurs	1.3.1 Réaliser un bilan de formation des salariés tous les 2 ans	Au moins 1j de formation par salarié sur la période (hors formations obligatoires)	96 % de collaborateurs formés sur les 2 dernières années
	1.4 Former les collaborateurs aux enjeux sociétaux et environnementaux tout en associant ces sujets aux problématiques métiers	1.4.1 Faire passer la certification Impact (niveau Rookie) à l'ensemble des collaborateurs	Taux d'obtention de la certification rookie impact supérieur à 80% fin 2024	86%
	1.5 Favoriser le partage de bonnes pratiques entre équipes	1.5.1 Animer des communautés par métiers (pôles dédiés, animation assurée)	Au moins 5 communautés actives avec interactions mensuelles fin 2024	Objectif redéfini : Assurer au moins 5 communautés actives sur les trois prochaines années
	1.6 S'assurer de l'appropriation de la mission par les collaborateurs et de sa mise en œuvre au sein des équipes	1.6.1 Organiser un temps de partage de la mission avec les collaborateurs d'ASI	Au moins un webinar pour l'ensemble des collaborateurs dédié à la Société à Mission	Objectif atteint.

Points clés et avancées

Accessibilité numérique : pour un socle commun à tous

Un parcours de sensibilisation à l'accessibilité numérique a été conçu en interne et rendu obligatoire pour tous les collaborateurs ASI. Sous forme d'un module d'une heure adapté à tous les profils, il vise la maîtrise des fondamentaux, obligations légales et bonnes pratiques, afin de mieux appréhender les enjeux et les leviers d'action sur lesquels s'appuyer pour concevoir des solutions répondant à tous les enjeux d'accessibilité. La formation était à suivre avant la fin novembre 2025, et validée à partir de 85% de bonnes réponses. Deux salariés ASI ont été spécifiquement formés à la réalisation d'audits d'accessibilité. Pour faciliter le déploiement, un outil offrant des composants numériques packagés garantis accessibles a été mis à disposition des équipes de développeurs. La promotion d'un numérique véritablement inclusif est un thème phare de l'engagement sociétal d'ASI.



BORIS FLEURY
Directeur des opérations
chez ASI

Intelligence Artificielle : des métiers à réinventer

La montée en puissance rapide de l'IA dans les métiers du numérique annonce des bouleversements qu'ASI entend anticiper au mieux, dans l'intérêt de ses collaborateurs et de l'entreprise. Boris Fleury, directeur des opérations, s'est saisi du sujet : « L'essor de l'IA nécessite que l'on accompagne nos développeurs vers de nouvelles compétences. Le codage pur est appelé à être pris en charge par l'IA, nous aurons besoin de profils différents, capables d'orchestrer et d'analyser le travail de l'IA. À nous de relever le défi de la formation, de cibler les expertises, pour nos développeurs, pour nos consultants aussi. Nous sommes à un tournant crucial pour nos métiers. »

Des tables rondes internes pour fédérer les expertises

En novembre a été lancé un nouveau format d'échanges sous la forme d'une série de tables rondes sur le thème « Avec sens et impact ».

Objectif : fédérer les expertises internes autour des grands enjeux du numérique, en débattant de sujets d'actualité en lien avec les métiers.

Le premier thème choisi ciblait un enjeu d'actualité pour ASI : Intelligence Artificielle et Numérique responsable. Question soumise à la réflexion collective : comment rester à la pointe de l'innovation et offrir aux clients des solutions performantes, tout en assumant le rôle de société à mission engagée ?

et aussi

Le programme ASI Academy accompagne le développement des compétences et des carrières sur les thèmes clés du digital pour favoriser l'épanouissement des salariés et contenir le turnover. 5% de la masse salariale sont consacrés à la formation.

En mars, ASI participait à la première édition à Nantes de l'ENI Tech Fest, événement dédié aux transformations technologiques et à leurs impacts sur les métiers, les compétences et la formation.

Depuis 2024, une formation Impact ouverte à l'ensemble des salariés est dédiée aux enjeux sociaux et environnementaux du numérique : éco-conception, protection des données, éthique... Elle a concerné 100% de nos équipes sur la période.



LYSA CORCUFF,
Développeuse membre
du comité de mission



La formation accessibilité déployée en 2025 est une bonne initiation pour tous, qui permet, outre les obligations légales, de faire le tour du sujet et de ses applications. L'enjeu de l'accessibilité numérique ne concerne pas que les handicaps lourds, il est beaucoup plus large. Entre collègues développeurs nous discutons des bonnes pratiques, on fait de la veille, on s'échange des conseils... la plupart sont intéressés, concernés. La culture évolue.

L'avis du comité de mission

Le comité souligne la volonté d'ASI de renforcer la culture interne de l'engagement pour un numérique responsable à travers la sensibilisation de l'ensemble des salariés aux thèmes clés de cette approche : accessibilité, intégration de l'IA, enjeux environnementaux et sociaux du numérique, analyse de l'impact...

L'entreprise se donne les moyens de développer la conscience des enjeux et d'ancrer la dimension responsable du numérique au cœur des pratiques du plus grand nombre. En cela, elle entretient une singularité dans le monde des ESN et contribue à favoriser l'épanouissement et la fidélité de ses collaborateurs, qui peuvent trouver dans leur travail plus de sens, de responsabilité et de cohésion.

Le comité encourage à ce titre l'organisation de tables rondes internes, pour favoriser dans un format dynamique l'appropriation des sujets et le partage des pratiques.

Objectif 02

Développer des **solutions numériques utiles et créatrices de valeur** dans le quotidien des utilisateurs.

OBJECTIF STATUTAIRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION DÉFINIE	INDICATEURS 2024	RÉSULTATS 2024-2025
Objectif #2 Développer des solutions numériques utiles et créatrices de valeur dans le quotidien des utilisateurs	2.1 Définir et promouvoir ce qu'est une solution utile et créatrice de valeur	2.1.1 Faire émerger et partager une définition unique sur les termes d'utilité (quoi ? Pour qui ? Pour quoi ?) et de création de valeur (quoi ? Pour qui ? Pour quoi ?) (T2 2024)	Intégration de cette définition dans la présentation institutionnelle ASI	Objectif atteint
	2.2 Systématiser la prise en compte de l'impact sur toutes les parties prenantes	2.2.1 Renseigner l'impact mapping avec les clients pour les projets dont nous avons la responsabilité	90% des projets suivi en dispositif impact fin 2024	Objectif redéfini : 90% des projets suivi en dispositif impact fin 2025
	2.3 Mesurer la satisfaction des utilisateurs finaux concernant les solutions que nous développons	2.3.1 Définir un indicateur de satisfaction des utilisateurs pour chaque projet dont nous avons la responsabilité et le mesurer	Un indicateur satisfaction utilisateurs sur 90% des projets dispositif Impact	Objectif redéfini : 90% des projets suivi en dispositif impact fin 2025

Points clés et avancées

Démarche Impact : la recherche d'un impact positif dans chaque projet

Déployée depuis 2023, la démarche Impact est le fruit d'une réflexion conduite par ASI afin de faire évoluer de manière systémique son approche des projets clients et sa proposition de valeur. Plus que la réalisation d'un livrable, elle propose une approche globale visant le résultat en termes de création de valeur, laquelle est évaluée par des critères qualitatifs précis. Le service numérique est pensé en fonction de cinq attendus, pour toutes les parties prenantes : utilité, simplicité, efficience, viabilité, responsabilité. D'un point de vue opérationnel, la démarche s'appuie sur une organisation structurée afin de permettre le déploiement de l'offre et de la méthode. À l'échelle nationale, une cellule « Assurance Impact », composée du directeur des Opérations et du directeur de l'Offre diffuse la méthode et accompagne les dispositifs de mise en oeuvre. Les « Impact managers » assurent la déclinaison au sein des projets clients. Des experts référents animent la démarche et veillent à sa cohérence à travers les métiers et les sites.



CÉDRIC ÉTIENNE,
Président d'ASI

Une culture à ancrer

La démarche Impact s'applique aux projets de construction de services numériques, et la conjoncture 2025 n'a pas permis d'accélérer autant que souhaité sur ce sujet. « Elle reste en construction, analyse le Président d'ASI Cédric Etienne. L'enjeu de diffusion culturelle est fort, tant en interne qu'auprès de nos clients, afin de les embarquer dès l'avant-vente dans la recherche d'impact. Cela passe par la formation de nos équipes, par des outils commerciaux adaptés pour diffuser la culture de l'impact dans toutes les interactions clients. La réorganisation interne opérée en 2025 a permis de mieux aligner le fonctionnement de nos agences. C'est aussi un atout pour faire progresser notre démarche Impact. »

L'Impact mapping : la pierre angulaire

Principal outil de la démarche Impact construite par ASI, l'Impact mapping s'appuie sur une approche globale afin de cartographier, pour chaque projet et auprès de toutes les parties prenantes, les impacts identifiés et à venir tout au long des étapes de réalisation du service numérique : étude, conception, fabrication, utilisation.

L'impact board permet de suivre le déroulement du projet grâce à des indicateurs de mesure évaluant le respect des attendus en termes de création de valeur et de responsabilité sociétale.

et aussi

Dès leur entrée dans l'entreprise, les collaborateurs suivent un parcours en ligne obligatoire qui a pour objectif d'apporter à chacun les fondamentaux du numérique responsable et de la démarche Impact portée par l'entreprise.

Un baromètre client trimestriel permet de vérifier comment l'approche est perçue. Un baromètre collaborateurs également trimestriel évalue la perception de l'Impact dans le quotidien de travail.



LOÏC MATHYS,

Consultant ASI membre du comité de mission



Je trouve honorable que, sans y être obligée, une entreprise se fixe elle-même des contraintes et un cadre pour servir des intérêts sociétaux. Être société à mission donne du sens au travail, et j'ai rejoint ASI pour cet engagement RSE. Dans mon métier, je suis à temps plein chez un client et dois m'intégrer à son environnement. Même si je ne peux pas appliquer toute la méthodologie Impact prônée par ASI, j'y suis sensible, j'y adhère, et auprès du client je peux faire valoir certains arguments qui font avancer son fonctionnement dans le sens d'un numérique plus responsable.

L'avis du comité de mission

Le comité salue l'effort d'ASI pour placer la logique d'impact au centre de son activité et de son offre, et faire ainsi prospérer sa vision d'un numérique utile et créateur de valeur pour les utilisateurs. La réorganisation opérée consacre l'importance donnée à cet axe stratégique et à sa déclinaison sur le terrain.

La sensibilisation et la formation soutenue des équipes donnent toutes les chances à la démarche d'infuser culturellement le quotidien de travail. Néanmoins, ASI a partagé le constat que la généralisation en interne de nouvelles méthodes et d'autres réflexes prend du temps.

Côté clients, il s'avère parfois difficile d'embarquer autour de cette approche novatrice. Le comité est confiant en la capacité d'ASI de stimuler le changement. En dépit des tensions du marché, les acteurs restent en attente de solutions vertueuses à valoriser.

Objectif 03

Ancrer dans nos offres et dans nos accompagnements les **dimensions de sobriété et d'accessibilité** liées au numérique responsable.

OBJECTIF STATUTAIRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION DÉFINIE	INDICATEURS 2024	RÉSULTATS 2024-2025
Objectif #3 Ancrer dans nos offres et nos accompagnements les dimensions de sobriété et d'accessibilité liées au numérique responsable	3.1 Atteindre le score Eco-Index A ou B sur tous nos projets en responsabilité	3.1.1 Mesurer les scores ECO-index et mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires pour atteindre le niveau A et B	Sur 90% de nos projets fin 2024	Objectif redéfini : 90% des projets suivi en dispositif impact fin 2025
	3.2 Former nos équipes à l'éco-conception	3.2.1 Faire en sorte que nos architectes et développeurs suivent une formation	75% fin 2024	Pas de formation en 2025 sur ce volet mais remplacement par la formation «accessibilité numérique»
	3.3 Suivre le score d'accessibilité front de nos réalisations en responsabilité	3.3.1 Mesurer le score d'accessibilité sur Google Lighthouse et mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires pour atteindre un niveau supérieur ou égal à 90%	90% de nos réalisations	Objectif atteint
	3.4 Améliorer nos pratiques globales sur le numérique responsable	3.4.1 Obtenir la labellisation Numérique Responsable de l'INR	Niveau 1 en 2024	Objectif atteint. Phase de renouvellement en 2026

Points clés et avancées

Accessibilité numérique et IA : une voie prometteuse

À l'occasion de Génération IA, événement organisé en juin 2025 par l'ADIRA (Association pour le digital en Auvergne-Rhône-Alpes), ASI a pris la parole sur le thème « IA et accessibilité : l'innovation au service de l'inclusion ». Alors que l'European Accessibility Act entré en vigueur en 2025 impose aux entreprises certaines conformités, Boris Fleury a exploré de quelle manière l'IA peut devenir un réel accélérateur de l'accessibilité numérique : génération facilitée des contenus alternatifs, ajustement automatique des contenus en fonction du handicap de l'utilisateur, tests plus rapides des interfaces numériques... Les innovations s'enchaînent à grande vitesse mais à cette heure l'intervention humaine reste indispensable pour valider l'intégration dans l'outil. Près de 20% de la population souffre d'un handicap, plus ou moins invalidant et de nature très variée.



JEAN-PHILIPPE CLAIR

Directeur de l'Offre, du Marketing et de la Communication

La durabilité au défi de l'IA

Concilier l'essor fulgurant de l'IA générative avec les impératifs de durabilité et d'économie des ressources, un thème de premier plan dans la réflexion d'ASI en 2025. Jean-Philippe Clair, directeur de l'Offre et du Marketing, intervenait à ce sujet à Génération IA : « Des cas d'usage dans les domaines de la gestion de l'énergie, de l'agriculture de précision ou de la conception des bâtiments par exemple montrent que l'IA peut permettre de réduire l'impact environnemental. Mais le sujet d'une « Green AI » plus sobre appelle une multitude de réponses d'optimisation dont la plupart ne sont pas encore gérées. Les principaux éditeurs de LLM travaillent à réduire drastiquement la consommation unitaire de leurs modèles mais l'effet rebond amplifie de manière exponentielle les impacts de l'IA générative. La question de l'éco-conception des solutions numériques intégrant l'IA se pose à nous de façon évidente. »

Coalition for Sustainable AI

ASI a souhaité s'associer aux travaux internationaux de la Coalition for Sustainable AI, lancée lors du Sommet pour l'action sur l'Intelligence Artificielle de Paris en février 2025.

Elle a rejoint le mouvement en septembre, au côté d'autres acteurs publics, privés et institutionnels mobilisés afin d'accélérer la dynamique mondiale en faveur d'une IA plus sobre, plus écologique et plus durable.

La coalition est composée de 91 partenaires dont 37 entreprises du numérique, dix pays et cinq organisations internationales.

et aussi

ASI a signé le manifeste Planet Tech'Care en 2021 et contribue au programme via des retours d'expérience et le partage de bonnes pratiques.

L'entreprise a obtenu en 2024 le label Numérique Responsable niveau 1, au terme d'un audit mené auprès de salariés, clients et fournisseurs.

Une charte IA définit les règles applicables par chacun au sein de l'entreprise. Elle est évolutive, et chaque nouvelle version est signée électroniquement par le collaborateur.



L'avis du comité de mission

Le comité relève qu'ASI se fixe des exigences élevées afin d'ancrer dans ses offres et son accompagnement les dimensions de sobriété et d'accessibilité. Elle est par ailleurs active sur plusieurs fronts pour promouvoir le numérique responsable : en interne, dans le monde de la Tech, dans son écosystème de clients et partenaires, au sein de mouvements nationaux et internationaux. Elle inscrit sa ligne entrepreneuriale dans une ambition plus large, avec l'idée de faire valoir autour d'elle ses convictions et d'apporter sa pierre à l'édifice du changement.

ASI s'est saisie pleinement des enjeux spécifiques liés à l'essor de l'IA, ils ont été en 2025 un axe clé de sa réflexion. Le comité souligne que cette technologie et ses applications aspirent aujourd'hui tous les enjeux du secteur.

La feuille de route mission est dense, il suggère d'éviter la dispersion des énergies en priorisant davantage les objectifs et les indicateurs.

Objectif 04

Créer une **dynamique vertueuse et collective** autour du numérique responsable en partageant avec toutes les parties prenantes nos convictions et savoir-faire.

OBJECTIF STATUTAIRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION DÉFINIE	INDICATEURS 2024	RÉSULTATS 2024-2025
Objectif #4 Créer une dynamique vertueuse et collective autour du numérique responsable en partageant avec toutes les parties prenantes nos convictions et savoir-faire.	4.1 Contribuer à la réflexion sur le numérique responsable	4.1.1 Publier un livre blanc sur la démarche impact	T3 2024	Objectif redéfini : T3 2025. Objectif atteint
		4.1.2 Dédier du temps à l'INR	Participer à au moins un GT en 2024	Objectif atteint
	4.2 Assurer un niveau d'intervention régulier sur le numérique responsable	4.2.1 S'assurer que chaque site fasse au moins une intervention sur le numérique responsable	1 intervention par site en 2024 = 7	Objectif atteint
	4.3 Diffuser notre mission et notre approche du numérique au sein d'écoles	4.3.1 Mettre au cœur de nos partenariats le numérique responsable dans nos interventions	3 partenariats en 2024 (Brest, Nantes, Rennes)	Objectif atteint
	4.4 Proposer à nos partenaires éditeurs des optimisations à réaliser sur leurs solutions pour répondre à ces objectifs	4.4.1 Lister nos partenaires et fournisseurs auprès desquels nous allons mener des actions	Au moins une préconisation d'optimisation pour nos 3 partenaires majeurs	Objectif atteint

Points clés et avancées

Livre blanc Impact : ASI partage sa méthode

En septembre, ASI a publié son Livre blanc « Prendre la mesure de l'Impact », qui formalise et témoigne de la méthode née de sa réflexion et de son expérimentation. Il vise à rendre la méthode lisible et actionnable par les salariés et clients. « Pour créer un futur désirable, les fonctionnalités d'un projet doivent être pensées comme des leviers de transformation (...) « Prendre la mesure de l'Impact » propose une remise en perspective. Il ne s'agit plus de s'arrêter à la fonction, mais d'évaluer ce qu'elle génère. De mesurer ses effets, de comprendre à qui elle profite, de vérifier sa pertinence, sa sobriété, sa durabilité. (...) À travers ce récit, c'est un changement de paradigme qui se dessine. Celui d'une entreprise qui a décidé de mettre la question de l'impact au centre de sa pratique. Pas comme un supplément d'âme, mais comme une exigence méthodologique, une manière de faire un projet... »



BORIS FLEURY

Directeur des opérations chez ASI

Agir au sein de l'écosystème

En partageant son approche au sein de communautés d'entreprises, dans le cadre d'événements Tech et dans le monde éducatif, ASI participe à forger un écosystème plus réceptif aux enjeux du numérique responsable. « Notre conviction est qu'une entreprise peut voire doit être un moteur de progrès pour tous, affirme Boris Fleury, co-président d'ASI. C'est pourquoi, avec l'envie de convaincre, nous avons à cœur de partager notre vision en donnant de la matière et une visibilité à nos engagements. À travers la diffusion de notre Livre blanc Impact par exemple, et le soin apporté à notre Communication sur le Progrès. Nos partenariats nous permettent de sensibiliser dans les écoles et enrichissent aussi notre perception. L'année 2025 a été moins propice à de nouvelles initiatives mais ASI reste mobilisée sur le sujet. »

Global Compact : un programme qui engage

Le programme Global Compact des Nations Unies, créé en 2000, vise à impliquer les entreprises dans le respect de 10 principes clés pour une société plus durable. Adhérente depuis 2013, ASI a publié en novembre 2025 sa nouvelle Communication sur le Progrès (COP), réaffirmant ses engagements et leur déclinaison à tous les niveaux de l'entreprise. « Renouveler notre engagement au Global Compact, c'est affirmer notre conviction qu'une entreprise peut être un moteur de progrès pour tous. »

et aussi

ASI a rejoint en 2024 la communauté du Coq Vert, en partenariat avec l'ADEME, qui regroupe 3500 dirigeants d'entreprises engagés dans la transition écologique et énergétique



Une politique achats responsables a été signée en 2025, assortie d'une charte fournisseurs posant des exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Avec Audencia, école de commerce nantaise, ASI a co-animé événements et ateliers sur les stratégies RSE et les défis de la transition énergétique.

ASI a été nommée finaliste dans la catégorie Engagement et Impact RSE lors du Prix des Sociétés de Services 2025



PATRICK VALLÉE,
Membre du comité de mission



En publiant son Livre blanc « Prendre la mesure de l'impact », ASI affirme des convictions fortes et sincères, utiles à celles et ceux qui souhaitent engager une démarche comparable et en comprendre le sens. Dans nos métiers du numérique, cette lucidité appelle un numérique responsable et une IA conçue puis déployée avec sobriété, afin que performance et souveraineté ne se bâtissent ni sur l'épuisement des ressources, ni sur celui des femmes et des hommes. Alors que la RSE marque le pas sur de nombreux marchés, nos priorités restent claires : renforcer la souveraineté des données, des choix technologiques, des usages et intégrer l'IA de manière maîtrisée, pour concilier durabilité et efficacité sans faire du social et de l'humain une variable d'ajustement.

L'avis du comité de mission

Le comité de mission constate qu'ASI s'attache à prendre part à une dynamique collective autour du numérique responsable. L'entreprise apporte son adhésion ou sa contribution à divers programmes et événements du monde de la Tech, qui oeuvrent dans le sens de pratiques durables. Dans plusieurs régions, elle a développé des partenariats avec des écoles sur des bases affinitaires.

C'est l'occasion pour elle de partager son savoir-faire et de diffuser la mission. Le comité note que cette dynamique s'est ralentie en 2025 du fait d'une période économiquement plus tendue pour ASI, mais qu'elle sera relancée dès que la situation de l'entreprise le permettra. Il apprécie par ailleurs la transparence des informations partagées dans le Livre blanc Impact, support précieux pour tous les acteurs souhaitant s'engager à leur tour dans le numérique responsable. Il salue cette même transparence dans les échanges se tenant en comité de mission.

Objectif 05

Participer sur nos territoires d'implantation à la **mise en place de projets** en lien avec le numérique favorisant la transition sociale et environnementale.

OBJECTIF STATUTAIRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION DÉFINIE	INDICATEURS 2024	RÉSULTATS 2024-2025
Objectif #5 Participer sur nos territoires d'implantation à la mise en place de projets en lien avec le numérique favorisant l'inclusion sociale	5.1 Apporter un soutien logistique ou financier à des projets numériques responsables	5.1.1 Sur chaque direction régionale ASI, fournir un soutien financier ou logistique à au moins un projet associatif	4 projets en 2024	Objectif atteint
	5.2 Mettre les compétences de nos collaborateurs au service d'associations à but non lucratif	5.2.1 Mise en place un système de mécénat de compétences en 2024 afin de permettre aux collaborateurs en intercontrat de mettre leurs compétences au service d'associations	150 jours d'intermission solidaire réalisés les 12 premiers mois	Objectif atteint

Points clés et avancées

Mécénat de compétences

Un dispositif de mécénat de compétences a été lancé en juillet 2024 en partenariat avec Day One. Encadré légalement, il permet aux entreprises de mettre leurs salariés à disposition d'associations d'intérêt général. Le salarié agit au sein de l'association sur son temps de travail, son salaire est maintenu. L'association bénéficie de ressources humaines expérimentées dans le cadre de missions longues ou courtes. ASI a soutenu à ce jour 11 associations. 735 jours ont été alloués à 20 actions solidaires au profit de l'éducation et l'égalité des chances, la consommation et la production responsables, la protection de l'environnement et de la biodiversité.

La Team RSE

Une quarantaine de collaborateurs ASI composent une « Team RSE », à l'origine d'actions de terrain pour l'environnement, la biodiversité, la qualité de vie au travail, la lutte contre les discriminations. Elle organise des courses ou des collectes solidaires, des soirées thématiques, relaie les opérations don du sang. L'équipe participe à l'animation la Fresque du Numérique, un atelier ludique et collaboratif pour sensibiliser aux enjeux environnementaux du numérique. Depuis 2019 ASI parraine une ruche chez un apiculteur via l'association « Un toit pour les abeilles ».



ASI WOMEN : plus de femmes dans la Tech

Une nouvelle communauté interne dédiée à la promotion de la place des femmes dans la Tech a été lancée en octobre 2025. Elle regroupe actuellement 17 membres. Par le biais d'ateliers et de formations, elle se donne pour mission de lutter contre les stéréotypes et d'accompagner les parcours en créant un espace d'échanges. Par des interventions dans les écoles, la participation à des événements et le mentoring, elle entend sensibiliser les jeunes et renforcer les rôles modèles.



Contribuer à la biodiversité

Sur ses événements ou lors de rencontres clients, ASI offre depuis 2018 des « bombes à graines », alternatives durables aux goodies plastique. Elles renferment des graines de plantes mellifères à semer pour préserver la biodiversité. ASI est membre de la communauté Tree-Nation. Toutes les 5000 pages vues sur son site web, Tree-Nation plante un arbre au nom d'ASI. Chaque arrivée d'un nouveau salarié donne également lieu à une plantation.

et aussi

Les équipements informatiques obsolètes ou cassés sont collectés chaque année par l'AFB : 65% sont reconditionnés et 35% démantelés en vue de valoriser les matières premières.

65%

Des équipements informatiques obsolètes ou cassés sont reconditionnés

Un guide des écogestes numériques recensant les bonnes pratiques au quotidien a été élaboré et diffusé à chaque collaborateur.



THÉOPHILE TOUSSAINT

Membre du comité de mission



J'ai rejoint ASI en 2023 parce que j'étais sensible à son engagement RSE et à la place accordée à l'humain. Tout naturellement, j'ai fait partie de la Team RSE. À Bordeaux nous organisons régulièrement des collectes alimentaires et des actions de sensibilisation avec des associations. La mission a un effet catalyseur, elle rend les engagements d'ASI plus concrets et plus visibles. L'enjeu est selon moi d'embarquer tous les collaborateurs dans cette culture d'entreprise. En démontrant de quelle manière la mission les impacte.

L'avis du comité de mission

Le comité de mission observe qu'ASI veut rendre concrets ses engagements dans le quotidien de ses collaborateurs, afin que la RSE soit une réalité vécue. L'entreprise s'attache à faire vivre l'objectif de diversité et d'inclusion qu'elle s'est donné, à travers la formalisation de chartes et la constitution de communautés internes (diversité, place des femmes dans la Tech).

Au bureau, les salariés ASI évoluent dans un environnement prônant l'implication, la sobriété, les éco-gestes, et sont invités à participer à des projets solidaires communs. Au côté d'associations, ils ont la possibilité de contribuer à des initiatives vertueuses.

Cela contribue à la cohérence de la ligne, et sert l'avancée de la mission. Implantée dans plusieurs régions, ASI a la capacité de contribuer à des actions d'ampleur nationale. Le comité sera attentif aux avancées en la matière.

Cap sur 2026

The ASI logo is a red circle with a white diagonal line and the letters 'ASI' in white.

ASI

ASI réaffirme que sa mission en 2026 reste une force et une boussole dans un monde d'incertitudes et de bouleversements, où il est difficile de définir une stratégie à moyen terme. La mission pose les valeurs centrales sur lesquelles s'ancrer, et donne du sens à chaque action. En dépit des impératifs de court terme, elle permet de prendre de la hauteur. À ce titre, ASI veut compter sur l'engagement de ses collaborateurs, attachés à pratiquer un numérique responsable et à se faire les relais de la démarche impact qui fait la différence d'ASI sur le marché. L'entreprise souhaite pour 2026 que le retour à la croissance permette une valorisation accrue de cette singularité.

La performance est la preuve que l'entreprise à mission est un modèle qui fonctionne. Elle donne à ses collaborateurs la possibilité de mettre pleinement en oeuvre leurs expertises et leurs convictions.

L'intégration de l'IA s'impose aujourd'hui comme principal défi des métiers du numérique, et le développement exponentiel de cette technologie à fort impact est un enjeu majeur sur le plan environnemental et sociétal. ASI continuera de se mobiliser au sein de son écosystème et de sensibiliser ses clients pour contribuer à une utilisation éthique et responsable de l'IA, et d'accompagner ses métiers.

Autre enjeu clé de sa proposition client, le besoin croissant de solutions souveraines permettant de se passer des éditeurs américains.



RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI) SUR LA VERIFICATION DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX



Au Service de l'Impact





Exercice clos le 31 décembre **2025**

RAPPORT

DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI) SUR LA
VERIFICATION DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX

ASI

ZAC AR MOR
4 IMPASSE JOSEPHINE BAKER
44800 SAINT-HERBLAIN



ASI

Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC pour les activités de vérification/validation sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 27 juin 2024 au 31 décembre 2025. Ces rapports doivent être joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Éléments de contexte

L'entreprise ASI développe depuis plus de trente ans des solutions numériques auprès de ses clients. Nous avons pu noter que l'entité place naturellement l'impact positif au cœur de sa démarche. L'adoption de la qualité de société à mission en juin 2024 est venue traduire la volonté de l'entreprise d'inscrire durablement son engagement dans ses statuts.

Pour cette première vérification, nous avons pu prendre connaissance d'un modèle de mission ayant fait l'objet de modifications pendant l'année 2025, en accord avec le comité de mission.

Si la déclinaison opérationnelle de la mission est susceptible d'évoluer à l'avenir afin de s'adapter toujours plus au contexte d'ASI, la direction, les équipes et le comité de mission s'emploient à mettre en œuvre les ambitions exprimées dans la raison d'être et les objectifs statutaires à travers de nombreuses actions porteuses de sens.

Conclusion

Concernant l'objectif « Favoriser l'épanouissement des collaborateurs, développer leur niveau d'expertise, leur conscience des enjeux sociétaux et environnementaux liés au numérique ainsi que leur capacité à déployer notre mission au sein de l'entreprise et chez nos clients »

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour l'objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que
- par conséquent, la société ASI respecte l'objectif social et environnemental qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'objectif « Développer des solutions numériques utiles et créatrices de valeur dans le quotidien des utilisateurs »

ASI s'était engagée à suivre 90% de ses projets avec le dispositif impact et de mesurer la satisfaction des utilisateurs dans les mêmes proportions, en cohérence avec les objectifs opérationnels « Systématiser la prise en compte de l'impact sur toutes les parties prenantes » et « Mesurer la satisfaction des utilisateurs finaux concernant les solutions que nous développons ». Nous tenons à souligner qu'à l'appui de son ambition, l'entité a mis en place des moyens cohérents afin de déployer sa démarche à impact. Toutefois, nous avons noté que ces objectifs n'ont pas été atteints à l'issue de la période concernée par la vérification.

En raison de l'importance des faits décrits ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l'entité de l'objectif social et environnemental « Développer des solutions numériques utiles et créatrices de valeur dans le quotidien des utilisateurs » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'objectif « Ancrer dans nos offres et nos accompagnements les dimensions de sobriété et d'accessibilité liées au numérique responsable »

ASI s'était engagée à mesurer les scores « Eco-Index » sur 90% de ses projets et le score d'accessibilité pour 90% de ses réalisations, en cohérence avec les objectifs opérationnels « Atteindre un score Eco-Index A ou B sur tous nos projets en responsabilité » et « Suivre le score d'accessibilité front de nos réalisations en responsabilité ». Nous notons qu'ASI a mis en place un protocole structuré permettant la mesure des projets à travers des outils dédiés. Toutefois, nous avons noté que ces objectifs n'ont pas été atteints à l'issue de la période concernée par la vérification.

ASI

Exercice clos le 31 décembre 2025

Version 1 – Imprimée le 5 juin 2026

En raison de l'importance des faits décrits ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l'entité de l'objectif social et environnemental « *Ancrer dans nos offres et nos accompagnements les dimensions de sobriété et d'accessibilité liées au numérique responsable* » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'objectif « *Créer une dynamique vertueuse et collective autour du numérique responsable en partageant avec toutes les parties prenantes nos convictions et savoir-faire* »

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour l'objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que
- par conséquent, la société ASI respecte l'objectif social et environnemental qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'objectif « *Participer sur nos territoires d'implantation à la mise en place de projets en lien avec le numérique favorisant la transition sociale et environnementale* »

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour l'objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que
- par conséquent, la société ASI respecte l'objectif social et environnemental qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Les moyens déployés à l'appui de la mission d'ASI sont pertinents et témoignent de la sincérité de la démarche. L'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux aux projets de ses clients, notamment grâce à la démarche « Impact », contribue à la transformation des services numériques proposés.
- Le modèle de mission tel que défini par ASI est cohérent avec son activité et ses enjeux. Les objectifs opérationnels définis constituent de véritables axes d'engagement au service de la mission. Toutefois, nous invitons l'entité à stabiliser son référentiel d'indicateurs, qui a fait l'objet de plusieurs modifications au cours de la période de vérification, et à documenter toute modification du modèle de mission, y compris au sein du rapport de mission, afin d'en assurer la lisibilité.
- Nous invitons l'entité à préciser la définition des trajectoires à moyen et long terme.
- Concernant l'indicateur relatif aux projets suivis en dispositif impact, nous soulignons les efforts effectués pour développer et déployer cette stratégie. En revanche, nous encourageons l'entité à mieux documenter le suivi de ces projets.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;

ASI

Exercice clos le 31 décembre 2025

Version 1 – Imprimée le 5 juin 2026

- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports doivent être joints aux rapports de gestion établis par le Président.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant membre du réseau du commissaire aux comptes.

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément :

- aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce,
- à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention notamment l'avis technique du 21 juin 2024 de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Sociétés à mission,
- au Guide méthodologique de vérification des sociétés à mission par les Organismes tiers indépendants de la Communauté des entreprises à mission du 9 février 2024,
- complétés de nos procédures propres compilées au sein du document « Programme de vérification et proposition budgétaire » V4.

L'ensemble de ces éléments tient lieu de programme de vérification et a été communiqué à l'entité en pièces jointes à notre lettre de mission.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et

réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre décembre 2025 et juin 2026 sur une durée totale d'intervention de trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable, de responsabilité sociétale et d'impact. Nous avons notamment mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, représentant notamment la direction générale, le comité de mission, la direction des opérations, la direction offre, marketing et communication, la direction des ressources humaines ainsi que le comité de mission.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, nous l'avons appréciée au regard, d'une part, de son activité et, d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

- Cohérence de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus au regard de l'activité de l'entité
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
 - Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis ;
 - ses publications.

- Nous avons apprécié si les objectifs sociaux et environnementaux sont cohérents avec la raison d’être, s’ils constituent des leviers pour l’accomplir ou des engagements sur la façon de l’accomplir ;
- Nous avons apprécié si la raison d’être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l’entreprise d’identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l’entreprise à la Société et si l’entreprise a la capacité de maîtriser et d’agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - sont spécifiques à l’entreprise, au regard de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d’affaire de l’entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d’affaires de l’entité n’est pas déconnecté de sa raison d’être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l’évolution du chiffre d’affaires n’est pas potentiellement sans rapport, voire partiellement contradictoire, avec sa raison d’être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l’activité de l’entreprise et non uniquement avec des termes génériques tels que durable, responsable, soutenable.
- Cohérence et articulation de la raison d’être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

Nous avons apprécié si :

- les objectifs opérationnels contribuent au respect de l’objectif social et environnemental et/ou de l’engagement correspondant et s’ils sont indispensables pour les respecter ;
- l’atteinte des objectifs opérationnels apporte une preuve convaincante du respect de l’objectif social et environnemental et/ou de l’engagement correspondant ;
- les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l’activité de l’entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- les informations collectées ;
- la raison d’être et
- les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l’existence d’objectifs opérationnels et d’indicateurs clés de suivi et de mesure de leur atteinte par l’entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si l’entité a mis en œuvre les moyens adéquats et cohérents au regard du plan d’actions défini et si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l’entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
 - nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux. Nous avons également pris connaissance de la manière dont le comité de mission a rendu compte de ces résultats.
- Moyens et ressources mobilisés :
 - nous nous sommes enquis, notamment auprès de la direction générale de l'entité, des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié l'adéquation de ces moyens mis en œuvre et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- Présence des indicateurs clé de suivi et sincérité ;
 - nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs clé de suivi cohérents avec les objectifs opérationnels, faisant le cas échéant l'objet d'une définition, et permettant de rendre compte de l'atteinte des objectifs opérationnels et de l'avancement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages et d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

- Non-respect d'un ou de plusieurs objectifs sociaux et environnementaux

Dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas respectés, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de l'entité, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 5 juin 2026

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
Groupe Y Audit



Thomas PRIGENT
Directeur technique



NIORT

53 rue des Marais

CS 18421

79024 NIORT Cedex

Tél. : 05 49 32 49 01 - Fax : 05 49 32 49 17

email : groupey@groupey.fr

www.groupey.fr



2026
WWW.ASI.FR

